

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2017

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Budget ville – exercice 2017– approbation de la décision modificative n°2

Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°2 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2017	DM 1	DM 2	Total budget 2017
Recettes de fonctionnement	39 336 000 €	- €	327 000 €	39 663 000 €
Dépenses de fonctionnement	39 336 000 €	- €	327 000 €	39 663 000 €
Recettes d'investissement	31 925 000 €	21 000 €	750 000 €	32 696 000 €
Dépenses d'investissement	31 925 000 €	21 000 €	750 000 €	32 696 000 €

Cette décision modificative prévoit :

Un abondement comptable net de la section d'investissement de 750 000 €.

En dépenses :

- 752 000 € de provision de reversement de la recette pour non-réalisation d'aires de stationnement pour le local sis 155-157 rue Houdan. Cette recette, encaissée en 2007 par la Ville, fait l'objet d'une contestation par le promoteur immobilier. La Ville a fait appel du jugement et demandé un sursis à exécution mais doit inscrire la dépense dans l'attente d'une décision définitive ;
- - 2 000 € de virements de crédits entre frais d'étude et travaux pour la réhabilitation de l'église Saint Jean Baptiste.

En recettes :

- 73 000 € de subventions nouvelles accordées depuis l'adoption du budget (41 k€ de la MGP pour la rénovation de chaudières, 10 k€ du Lions Club pour l'espace senior et 22 k€ de la DRAC pour les équipements informatiques dans le cadre des travaux de rénovation de la bibliothèque) ;
- 750 000 € supplémentaires de prévision du prix de vente du 5 rue du Maréchal Joffre, pour tenir compte de la valeur foncière du bien, portant le prix estimé de vente à 4 250 000 €. En outre, par précaution, inscription d'une provision de 4 250 000 € de prêt relais, dans le cas où la cession effective ne pourrait pas intervenir avant le 31 décembre ;
- - 73 000 € de réduction de l'emprunt suite à attribution de subventions au cours de l'exercice.

Un abondement comptable de la section de fonctionnement de 327 000 € :

En dépenses :

- 120 400 € de dépenses de personnel, liées, d'une part, à la reprise du personnel de Sceaux Habitat dans les effectifs de la Ville avant leur affectation à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, compensées par le remboursement de ces charges par la SEM et, d'autre part, à la reprise du programme de réussite éducative sur le budget Ville ;
- 146 100 € de contribution complémentaire et facultative à Vallée Sud- Grand Paris (VGSP), suite à la réunion de la CLECT 2017 (reversement de la compensation TH et des impôts anciennement perçus par la CAHB) ;

- 22 500 € de frais de contentieux et intérêts légaux(prévisionnels) ;
- 38 000 € de supplément pour le FPIC, reversé à VSGP, suite à l'application du régime de droit commun de répartition en 2017.

En recettes :

- 60 400 € de remboursements supplémentaires de dépenses de personnel (par la SEM) ;
- 178 200 € de recettes supplémentaires de DGF (la DGF notifiée s'étant élevée à 2 350 k€ contre 2 172 k€ prévu au budget) ;
- 129 200 € de recettes supplémentaires de taxe additionnelle aux droits de mutation, grâce à la bonne activité du marché immobilier ;
- - 40 800 € de diminution sur les compensations d'exonérations d'impôts, suite à la prise en compte par l'administration fiscale de l'ensemble des données 2016 et 2017.

Cette décision modificative permet de réduire la prévision d'emprunt de 73 000 € et prévoit une provision pour un prêt relais de 4 250 000 €. Elle ne modifie pas l'autofinancement prévisionnel.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°2 au budget de la Ville, exercice 2017, mentionnée dans le tableau annexé.